



# TARIFS PORT DE PLAISANCE



LOCATION ANNUELLE  
D'UN POSTE D'AMARRAGE  
bassin Ango au 01/01/2021

**EAU - ELECTRICITE - SANITAIRES - DOUCHES inclus**  
**WIFI offert**

CATEGORIE	LONGUEUR HORS-TOUIT	LARGEUR MAXIMALE	TARIF ANNUEL TTC	HIVERNAGE A FLOT du 01/09 au 31/05
A-01	< 5,00 mètres	2,00 mètres	1 172,85 €	763,70 €
A-02	5,00 - 5,99 m	2,30 m	1 403,50 €	914,90 €
A-03	6,00 - 6,99 m	2,60 m	1 737,45 €	1 131,55 €
A-04	7,00 - 7,99 m	2,90 m	2 075,95 €	1 358,65 €
A-05	8,00 - 8,99 m	3,10 m	2 461,65 €	1 606,55 €
A-06	9,00 - 9,99 m	3,40 m	2 890,00 €	1 887,05 €
A-07	10,00 - 10,99 m	3,70 m	3 297,10 €	2 164,05 €
A-08	11,00 - 11,99 m	4,00 m	3 725,50 €	2 442,35 €
A-09	12,00 - 12,99 m	4,50 m	4 153,95 €	2 723,90 €
A-10	13,00 - 13,99 m	5,20 m	4 583,65 €	2 987,10 €
A-11	14,00 - 14,99 m	5,50 m	5 001,85 €	3 259,40 €
A-12	15,00 à 15,99	5,90 m	5 252,00 €	3 535,00 €
	le m supplémentaire		418,30 €	271,30 €

TVA à 20%

**Nota 1** : Multicoques d'une largeur supérieure à 5,20 m : Tarifs ci-dessus x 1,5

**Nota 2** : Pour les professionnels, une réduction de 15% du tarif ci-dessus s'applique. Pour les conditions, consulter les procédures du port de plaisance de Dieppe



**LOCATION ANNUELLE  
D'UN POSTE D'AMARRAGE  
Bassin Duquesne au 01/01/2021**

**EAU - ELECTRICITE - SANITAIRES - DOUCHES inclus**

CATEGORIE	LONGUEUR HORS-TOUT	LARGEUR MAXIMALE	TARIF ANNUEL TTC	EXTENSION ANGO <sup>(2)</sup> SUPPLEMENT MENSUEL TTC
D-01	< 5,00 mètres	2,00 mètres	669,30 €	41,95 €
D-02	5,00 - 5,99 m	2,30 m	815,35 €	49,05 €
D-03	6,00 - 6,99 m	2,60 m	1 004,30 €	61,10 €
D-04	7,00 - 7,99 m	2,90 m	1 198,80 €	73,05 €
D-05	8,00 - 8,99 m	3,10 m	1 438,30 €	85,30 €
D-06	9,00 - 9,99 m	3,40 m	1 677,75 €	101,05 €
D-07	10,00 - 10,99 m	3,70 m	1 843,20 €	121,20 €
D-08	11,00 - 11,99 m	4,00 m	2 036,50 €	140,80 €
D-09	12,00 - 12,99 m	4,50 m	2 261,40 €	157,70 €
D-10	13,00 - 13,99 m	5,20 m	2 515,60 €	172,35 €
D-11	14,00 - 14,99 m	5,50 m	2 755,15 €	187,25 €
D-12	15,00 à 15,99	5,90 m	2 993,65 €	200,00 €
	le m supplémentaire		239,55 €	14,95 €

TVA à 20%

**Nota 1** : Multicoques d'une largeur supérieure à 5,20 m : Tarifs ci-dessus x 1,5

**Nota 2** : Possible de septembre à juin



LOCATION ANNUELLE  
D'UN POSTE D'AMARRAGE  
au Port à sec au 01/01/2021

**EAU - ELECTRICITE - SANITAIRES - DOUCHES inclus**

CATEGORIE	ETAGE	LONGUEUR HORS TOUT (moteur inclus)	LARGEUR HORS TOUT	HAUTEUR HORS TOUT	TARIF ANNUEL TTC FORMULE SORTIES ILLIMITEES	TARIF ANNUEL TTC FORMULE 4 SORTIES PAR AN	TARIF ANNUEL TTC FORMULE STOCKAGE
PAS-01	Etage 1	< 5,80 m	≤ 2,55 m	≤ 1,95 m	977,75 €	590,00 €	400,00 €
PAS-02	Etage 2	5,80 m - 6,10 m	≤ 2,55 m	≤ 2,00 m	1 169,75 €	790,00 €	470,00 €
PAS-03	Etage 3	6,10 m - 6,75 m	≤ 2,55 m	≤ 2,55 m	1 448,00 €		
PAS-04 (HB & IB ligne d'arbre)	Etage 4	6,75 m - 7,40 m	≤ 2,55 m	≥ 3,10 m	1 628,20 €		

TVA à 20%

**Nota 1 :** Lorsqu'un bateau occupe une place de dimension supérieure à celle qui lui serait nécessaire, le tarif appliqué est celui correspondant à la dimension de la place.



**LOCATION ANNUELLE  
 D'UN POSTE D'AMARRAGE**  
 Bassin de Paris (BATEAUX-MOTEURS) au 01/01/2021

**EAU - ELECTRICITE - SANITAIRES - DOUCHES inclus**

CATEGORIE	LONGUEUR HORS-TOUT	LARGEUR MAXIMALE	TARIF ANNUEL TTC	EXTENSION ANGO <sup>(1)</sup> SUPPLEMENT MENSUEL TTC
P-01	< 5,00 mètres	2,00 mètres	669,30 €	41,95 €
P-02	5,00 - 5,99 m	2,30 m	815,35 €	49,05 €
P-03	6,00 - 6,99 m	2,60 m	1 004,30 €	61,10 €
P-04	7,00 - 7,99 m	2,90 m	1 198,80 €	73,05 €
P-05	8,00 - 8,99 m	3,10 m	1 438,30 €	85,30 €

TVA à 20%

**Nota 1** : Possible de septembre à juin avec option de stationnement de véhicule en supplément



**LOCATION D'UN POSTE D'AMARRAGE**  
**BASSE SAISON**  
**POUR LES VISITEURS**  
 Bassin Ango au 01/01/2021

**EAU -ELECTRICITE - SANITAIRES - DOUCHES inclus**  
**WIFI offert**

			Basse saison (de septembre à mai) Low season			
CATEGORIE	LONGUEUR HORS-TOUT OVERALL LENGTH	LARGEUR MAXIMALE BEAM	MOIS MONTH	SEMAINE WEEK	JOUR DAY	STATIONNEMENT SANS NUITEE DAY USE
A-01	< 5,00 mètres	2,00 mètres	125,20 €	37,05 €	7,80 €	3,90 €
A-02	5,00 - 5,99 m	2,30 m	147,15 €	44,10 €	9,50 €	4,75 €
A-03	6,00 - 6,99 m	2,60 m	180,60 €	58,10 €	11,15 €	5,60 €
A-04	7,00 - 7,99 m	2,90 m	220,95 €	67,45 €	13,70 €	6,85 €
A-05	8,00 - 8,99 m	3,10 m	261,70 €	79,85 €	15,60 €	7,80 €
A-06	9,00 - 9,99 m	3,40 m	306,80 €	92,55 €	18,70 €	9,35 €
A-07	10,00 - 10,99 m	3,70 m	351,70 €	111,25 €	21,90 €	10,95 €
A-08	11,00 - 11,99 m	4,00 m	399,25 €	125,20 €	24,50 €	12,25 €
A-09	12,00 - 12,99 m	4,50 m	443,40 €	138,75 €	27,90 €	13,95 €
A-10	13,00 - 13,99 m	5,20 m	488,70 €	150,55 €	30,45 €	15,25 €
A-11	14,00 - 14,99 m	5,50 m	534,90 €	165,45 €	33,45 €	16,75 €
A-12	15,00 à 15,99	5,90 m	566,60 €	176,75 €	36,35 €	18,20 €
	le m supplémentaire		46,30 €	15,00 €	3,15 €	1,60 €

TVA à 20%

**Nota 1** : Si l'exploitant place un bateau visiteur dans un autre bassin, le tarif visiteurs du bassin Ango s'applique.

**Nota 2** : Multicoques d'une largeur supérieure à 5,20 m : Tarifs ci-dessus x 1,5



**LOCATION D'UN POSTE D'AMARRAGE**  
**HAUTE SAISON**  
**POUR LES VISITEURS**  
 Bassin Ango au 01/01/2021

**EAU - ELECTRICITE - SANITAIRES - DOUCHES inclus**  
**WIFI offert**

			<b>Haute saison 06-07-08</b> High season 06-07-08		
CATEGORIE	LONGUEUR HORS-TOUT OVERALL LENGTH	LARGEUR MAXIMALE BEAM	SEMAINE WEEK	JOUR DAY	STATIONNEMENT SANS NUITEE DAY USE
A-01	< 5,00 mètres	2,00 mètres	68,95 €	12,25 €	6,15 €
A-02	5,00 - 5,99 m	2,30 m	82,10 €	13,85 €	6,95 €
A-03	6,00 - 6,99 m	2,60 m	101,40 €	17,50 €	8,75 €
A-04	7,00 - 7,99 m	2,90 m	123,00 €	21,15 €	10,60 €
A-05	8,00 - 8,99 m	3,10 m	146,60 €	25,85 €	12,95 €
A-06	9,00 - 9,99 m	3,40 m	173,90 €	30,35 €	15,20 €
A-07	10,00 - 10,99 m	3,70 m	199,75 €	32,50 €	16,25 €
A-08	11,00 - 11,99 m	4,00 m	224,65 €	36,95 €	18,50 €
A-09	12,00 - 12,99 m	4,50 m	251,50 €	41,50 €	20,75 €
A-10	13,00 - 13,99 m	5,20 m	278,50 €	47,20 €	23,60 €
A-11	14,00 - 14,99 m	5,50 m	303,35 €	51,30 €	25,65 €
A-12	15,00 à 15,99	5,90 m	320,15 €	54,55 €	27,30 €
	le m supplémentaire		24,85 €	4,15 €	2,10 €

TVA à 20%

**Nota 1 :** Si l'exploitant place un bateau visiteur dans un autre bassin, le tarif visiteurs du bassin Ango s'applique.

**Nota 2 :** Multicoques d'une largeur supérieure à 5,20 m : Tarifs ci-dessus x 1,5



## PRESTATIONS DIVERSES au 01/01/2021

INTITULE	TARIF	
Location d'un nettoyeur Haute Pression	la demi-journée	34,30 €
Mise à disposition tracteur + remorque "multipak" (2,5t) avec conducteur	l'heure	109,60 €
Mise à disposition tracteur + remorque hydraulique immergeable (15t) avec conducteur	l'heure	190,80 €
Mise à disposition d'une moto pompe	l'heure	30,05 €
Mise à disposition d'un chef d'équipe heure normale 6/7j hors dimanches et jours fériés	l'heure	76,95 €
Mise à disposition d'un agent qualifié heure normale 6/7j hors dimanches et jours fériés	l'heure	52,65 €
Remorquage	la demi-heure	58,30 €
Location de bers (la paire) dans la limite des disponibilités	le mois	56,00 €
Mouvement supplémentaire Port à Sec		50,00 €
Stationnement sur ponton d'attente pour les usagers des bassins Duquesne et Paris	au-delà de 12 heures	Tarif visiteur en vigueur
Mise à disposition d'un palonnier de 15t y compris mise en place		72,45 €
<b>STATIONNEMENT DE VEHICULE :</b> limité à 2 accès par propriétaire & co-propriétaire		
• Stationnement parking Duquesne	le mois	10,00 €
• Stationnement parking Port à Sec	le mois	10,00 €
• Stationnement parking Ango (parking minutes OU longue durée)	le mois	10,00 €
• Stationnement parking Ango (parking minutes ET longue durée)	le mois	12,00 €
• Stationnement parking Bassin de Paris	le mois	10,00 €
• Stationnement parking longue durée Ango (option extension Ango )	le mois	15,00 €
• Stationnement parking longue durée Ango pour les visiteurs	la journée	5,00 €
Badge d'accès (en cas de perte, vol ou détérioration) ou badge supplémentaire		25,00 €
Lave-linge		5,00 €
Sèche-linge	10 minutes	1,00 €
Douche pour les usagers extérieurs		6,80 €
Frais de dossier (incident bancaire, courrier recommandé ...)		9,00 €
Inscription sur liste d'attente		20,00 €

TVA 20 %

**Nota 1 :** Interventions dimanches et jours fériés (sauf Port à sec) : tarif x 2



## PRESTATIONS DE LEVAGE au 01/01/2021

**EAU - ELECTRICITE - SANITAIRES - DOUCHES inclus**

	<b>POIDS EN TONNE</b>	<b>MISE A TERRE MISE A FLOT MATAGE DEMATAGE SORTIE MOTEUR POSE MOTEUR</b>	<b>ALLER-RETOUR 24H AVEC BER OU TINS</b>	<b>ALLER-RETOUR 48H AVEC BER OU TINS</b>	<b>ALLER-RETOUR 24H SANS BER</b>	<b>ALLER-RETOUR 48H SANS BER</b>	<b>A/R EXPRESS DANS LES ELINGUES</b>
P1	< à 1 T	59,15 €	118,50 €	157,90 €	74,25 €	99,05 €	99,05 €
P2	1 à 2 T	77,90 €	141,45 €	188,50 €	97,25 €	129,85 €	99,05 €
P3	2 à 3 T	99,05 €	167,95 €	224,05 €	123,70 €	164,90 €	99,05 €
P4	3 à 4 T	120,30 €	194,60 €	259,50 €	150,40 €	200,55 €	141,45 €
P5	4 à 5 T	134,30 €	212,70 €	283,15 €	167,95 €	224,05 €	141,45 €
P6	5 à 6 T	141,45 €	229,85 €	306,50 €	176,90 €	236,00 €	141,45 €
P7	6 à 7 T	155,65 €	247,50 €	330,10 €	194,60 €	259,50 €	176,90 €
P8	7 à 8 T	162,75 €	265,30 €	353,90 €	203,35 €	271,10 €	176,90 €
P9	8 à 9 T	169,60 €	274,00 €	366,00 €	212,25 €	283,05 €	176,90 €
P10	9 à 10 T	176,90 €	282,95 €	377,40 €	221,20 €	294,80 €	176,90 €
P11	10 à 11 T	212,50 €	353,50 €	471,40 €	265,30 €	353,90 €	176,90 €
P12	11 à 12 T	242,50 €	413,40 €	557,55 €	301,30 €	407,90 €	176,90 €

TVA à 20 %



**Nota 1 :** Ces tarifs comprennent la mise à disposition de l'engin de levage, d'un agent chargé de sa conduite, d'un agent qualifié au sol ainsi que la fourniture des élingues. Il est précisé que la mise en place des élingues est assurée par le propriétaire du bateau ou par son mandataire.

L'utilisateur sera seul responsable du choix du ber susceptible de répondre aux caractéristiques de son navire.

Une fois sur ber ou tins, l'utilisateur devra prendre toute précaution utile pour préserver la stabilité de son bateau à terre et notamment en cas de coup de vent.

La Régie Dieppoise des Activités Portuaires ne pourra être rendue responsable des dégâts occasionnés par les coups de vent en raison de la prise au vent.

La Régie Dieppoise des Activités Portuaires n'assure pas le calage ni l'épontillage des bateaux à terre.



**STATIONNEMENT SUR LA ZONE  
TECHNIQUE PLAISANCE(1) AU 01/01/2021  
(DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES)**

**Les tarifs incluent la fourniture d'eau, d'électricité ainsi que l'accès au bloc sanitaires**

**WIFI offert**

(1) Tarif indexé au 1er janvier sur l'indice de référence des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente (Base 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 : 130,57)

INTITULE	TARIF
Forfait de stationnement à sec, avec ou sans bers du 1er octobre au 31 mars : (Prix par m <sup>2</sup> pour les 6 mois)	
• Usagers titulaires d'un anneau à l'année	10,29 €
• Usagers extérieurs et pour les bateaux d'une longueur supérieure à 8 m	41,14 €
Stationnement d'un navire de plaisance AVEC ber au-delà de 48h :	
• Par jour	26,36 €
• 7 jours	154,02 €
Stationnement d'un navire de plaisance SANS ber au-delà de 48h :	
• Par jour	13,18 €
• 7 jours	77,01 €
Stationnement des navires sur remorque sur les zones techniques et domaine portuaire :	
• Par jour	10,55 €
• 7 jours	52,72 €
Stationnement d'une remorque sur les zones techniques de la plaisance :	
• Par jour	4,28 €
• 7 jours	21,42 €
Stationnement des professionnels pour la réalisation de travaux de réparation : Occupation du terre-plein pour une durée de 3 semaines minimum (les dimanches et les jours fériés sont exonérés de la redevance d'occupation ) sur la base d'une autorisation d'occupation temporaire pour les entreprises de réparation des navires, en fonction de la disponibilité de la zone technique plaisance et sur devis :	
• Forfait de 3 semaines par jour et par m <sup>2</sup>	0,33 €
surface à prendre en compte : dimensions du bateau en ajoutant 2 m à la longueur et 2 m à la largeur	
Stationnement pour les professionnels de vente de voiliers et bateaux à moteur neufs et d'occasion	
• Par mois et par m <sup>2</sup>	0,86 €
Cette disposition est applicable pour les professionnels dont le navire à vendre fait l'objet d'une résiliation de l'anneau dans le bassin de plaisance au profit du stationnement sur la zone technique des unités légères	



## 14 - PROCEDURES SUR L'ACTIVITE PLAISANCE

### 1 – INSCRIPTION SUR LISTE D'ATTENTE POUR UN ANNEAU

L'utilisateur potentiel peut s'inscrire :

- Soit en complétant le formulaire au bureau de la plaisance.
- Soit en faisant une demande écrite pour l'envoi du formulaire par courrier ou mail.
- Soit via le site [www.portdedieppe.fr](http://www.portdedieppe.fr)

Un courrier de confirmation d'inscription est envoyé à l'utilisateur potentiel.

Les possibilités d'inscription dans les bassins sont les suivantes :

- Port à sec : bateaux moteur d'une longueur inférieure ou égale à 7,40 m,
- Bassin Ango : pour les voiliers de toute taille, Pour les bateaux moteurs de + de 7,40 m,
- Bassin de Paris : pour des bateaux moteurs jusqu'à 8,99 m,
- Bassin Duquesne : pour des bateaux moteurs et voiliers toute taille

La demande d'inscription sur la liste d'attente est à renouveler par l'utilisateur potentiel par écrit chaque année entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 31 janvier.

A défaut d'une confirmation d'inscription, la demande est annulée.

Pour les clients annuels qui souhaitent changer de bassin, l'inscription sur la liste d'attente est obligatoire.

Un utilisateur potentiel peut s'inscrire dans tous les bassins mais uniquement dans 2 catégories.

Un utilisateur du Port de Dieppe inscrit sur une liste d'attente et qui n'est pas à jour de ses règlements auprès de la Régie fait l'objet d'une radiation de la liste d'attente à échéance après lettre recommandée.

### 2 - ATTRIBUTION D'UN EMPLACEMENT

Dès la connaissance d'une mise à disposition d'un anneau, envoi d'un courrier de proposition en recommandé avec AR à la personne 1<sup>ère</sup> sur la liste d'attente

La personne dispose d'un délai de 8 jours à compter de la réception du courrier pour :

- accepter l'emplacement,
- se reporter sur la liste d'attente pour une année (le report n'est possible qu'une seule fois),
- résilier son inscription sur liste d'attente. (la radiation d'un client intervient une semaine à compter de la réception du courrier).

En cas d'acceptation, fournir les papiers du bateau, l'attestation d'assurance à son nom et la copie d'une pièce d'identité.

#### **Si le courrier recommandé n'a pas été retiré par la personne**

S'assurer par tous les moyens du motif d'absence pour prendre une décision appropriée :

- Accorder un délai supplémentaire (vacances, maladie...)
- Radier l'inscription sur la liste d'attente



### 3 - DEMANDE DE DELOGEMENT

Un délogement est un changement de place dans une même catégorie, et dans le même bassin pour des raisons techniques.

L'utilisateur est prioritaire par rapport à la liste d'attente :

- Pour une demande de délogement remplir le formulaire prévu à cet effet
- Une seule proposition est faite à l'utilisateur, s'il refuse l'offre, sa demande est annulée.

### 4 - CHANGEMENT DE CATEGORIE

L'utilisateur doit compléter le formulaire. Les demandes de changement de catégorie des usagers sont prioritaires par rapport à la liste d'attente.

La demande doit avoir lieu avant le changement de bateau.

Un formulaire complété ne vaut pas autorisation.

Une seule proposition est faite à l'utilisateur, s'il refuse l'offre, sa demande est annulée.

L'utilisateur dispose d'un délai maximum de trois mois, pendant lequel il pourra occuper la nouvelle place avec le précédent navire, si le navire est de catégorie différente.

### 5 - FACTURATION D'UN HIVERNAGE

- faire une copie des papiers du bateau.
- faire une copie de l'attestation d'assurance.
- remplir une fiche hivernage et le tableau d'occupation

#### Options tarifs des parkings :

- Accès 1 parking : 9/12<sup>ième</sup> du tarif annuel
- Accès 2 parkings : 9/12<sup>ième</sup> du tarif annuel

Aucun prorata temporis n'est fait sur le tarif hivernage

### 6 - ASSURANCE

Suivant l'article 2.2.4. du contrat de mise à disposition d'un anneau, l'attestation d'assurance est obligatoire, les courriers seront envoyés comme suit :

- 15 jours avant la date d'échéance : envoi du courrier de prévention
- Relance 1 : 15 jours après la date d'échéance  
Appeler le client pour l'informer qu'à défaut de la réception de l'attestation d'assurance sous 8 jours, la relance 2 lui sera envoyée
- Relance 2 – RAR  
3 semaines après la date de la relance 1 qui entraîne la résiliation du contrat



## **7 – DEFAUT MAJEUR DE PIÈCES ADMINISTRATIVES JUSTIFICATIVES**

Les plaisanciers disposant d'une place annuelle dont le dossier administratif présente un défaut majeur de pièces, verra son contrat résilié de plein droit par Ports de Normandie.  
la facturation applicable est celle du tarif visiteur en vigueur avec si nécessaire la facturation d'un remorquage.

## **8 - DECES D'UN USAGER**

Si un usager décède, le contrat de location de l'anneau peut être cédé à un de ses descendants, à son époux, ou épouse, au partenaire survivant ayant conclu un pacte civil de solidarité (PACS).

Si un usager décède et qu'il avait un bateau en copropriété, le contrat de la location de l'anneau peut être transmis au copropriétaire.

## **9 - ATTRIBUTION D'UN ANNEAU AUX PROFESSIONNELS NORMANDS VENDEURS DE BATEAUX**

Le professionnel vendeur de bateaux doit être inscrit sur la liste d'attente et le bateau doit être neuf.

Le professionnel bénéficie de 3 propositions d'emplacements annuels par an, en fonction des places disponibles. Les propositions d'emplacements ne sont pas cumulables d'une année sur l'autre.

Le professionnel peut s'inscrire dans tous les bassins et le port à sec mais uniquement dans 2 catégories.

Le port de l'agglomération ou de la communauté de communes où est installé le professionnel doit offrir les mêmes conditions que le port de Dieppe à tous les professionnels normands.

## **10 - PONTON D'ATTENTE**

Si le client, qui détient un contrat annuel dans le bassin Duquesne ou dans le bassin de Paris, stationne plus de 12 heures sur le ponton d'attente sans avoir effectué de mouvement, la facturation applicable est celle du tarif visiteur en vigueur dans le bassin Ango.